

Théories de la régulation et suraccumulation-dévalorisation du capital

Paul Boccara (1)

Tandis que s'approfondit la crise systémique en cours du capitalisme mondialisé, les engouements dans les revues, voire dans les manuels économiques, pour les clichés d'une théorie hétérodoxe consensuelle, dite « *la* » théorie de la régulation, persistent de nos jours. Ils avaient depuis longtemps pu pousser à des simplifications faciles cachant les incertitudes, les imprécisions, les contradictions, la complexité et l'aiguïsement des recherches réelles sur le terrain de la régulation. D'où le besoin qui s'est exprimé dès la fin des années 1980, de clarification des débats sur les analyses dites en termes de régulation, pour aider aux progrès effectifs d'une théorie qui visait, en des temps de crise structurelle déjà, « à rendre intelligible le capitalisme et son histoire », en recherchant « la discussion, le débat, la remise en cause ou l'avancée (dans) la construction de l'intelligibilité du réel » pour reprendre les expressions anciennes de l'avant-propos des *Cahiers de l'ISMEA* de 1984, Série R n°1, sur « *L'approche en termes de régulation* ».

La Série R: *Théories de la Régulation* des *Cahiers de l'ISMEA, Économies et Sociétés* avait pu alors s'efforcer, il y a une vingtaine d'années, de relancer le débat sur la « problématique » de la régulation, au plan théorique et sans anathème idéologique. Ainsi, divers articles publiés dans les deux premiers numéros de cette série R, en 1984 et en 1986, avaient commencé à lever le voile des publications à grande diffusion sur l'existence, à côté de la constellation d'auteurs formant ce qu'on peut appeler « *L'École de la régulation salariale* » ou encore « *L'École parisienne* » (souvent encore connue abusivement sous le nom de « *L'École française* »), non seulement de « *L'École de Grenoble* », fondatrice de la série R de l'ISMEA, mais d'une troisième école, qui est la première au plan chronologique, développée à partir de la théorie de la « *suraccumulation-dévalorisation* » du capital.

Dans les années 1980 coup sur coup étaient parus entre autres, de l'économie capitaliste, du GREEC, (Groupe de recherche sur la régulation de l'économie capitaliste) de l'université de Grenoble II) un recueil de textes de 1979 à 1983 sur une recherche qu'il s'appliquait à développer depuis 1975 « *Crise et Régulation* », Drugman, Grenoble, 1983; ou encore de Robert Boyer du CEPREMAP de Paris « *La théorie de la régulation: une analyse critique* » (La Découverte, 1987). Tandis que la première école française au plan chronologique avait vu quelques-uns de ses membres invités au Congrès international de Barcelone sur la régulation. Dans cette communication, avaient été présentés plusieurs éléments sur la problématique originale fondatrice de cette école, et ses développements avec aussi des références à la problématique des deux autres écoles et des mouvances variables, sans avoir la prétention de traiter de façon exhaustive d'une vingtaine d'années de travaux de plusieurs auteurs. Ont été traités d'abord des aspects généraux de cette problématique, puis un cer-

tain nombre de développements, à partir de recherches anciennes ou en cours et en projet.

La première école française de la régulation et les deux systèmes ouverts: système théorique marxiste et système économique capitaliste

La première école française contemporaine de la régulation et les origines des écoles françaises

A. Une autre école française de la régulation

L'école voulant expliquer le mouvement et les crises du système capitaliste à partir de la théorie de la suraccumulation et de la dévalorisation du capital, que j'ai fondée au début des années 1960, s'est expressément et systématiquement développée comme une **théorie de la régulation** du capitalisme, au moins depuis des travaux publiés en 1971 autour des revues *Économie et Politique* et *Issues*. J'avais par ailleurs déjà parlé de « *la régulation capitaliste par les monopoles* » et de sa transformation dans le cadre du capitalisme monopoliste d'État dans une étude publiée en 1961 (2).

Quand on se croit bien informé de l'histoire de la pensée économique contemporaine en France, on peut savoir que Michel Aglietta (qui se rattachait dans ses premières recherches à l'école d'*Économie et Politique*) s'est quelque peu référé à mes travaux sur la suraccumulation dans son premier ouvrage sur les États-Unis et que Gérard de Bernis a fait aussi référence à mes travaux antérieurs sur la crise de structure actuelle dans ses propres recherches. Si l'on connaît parfois vaguement ces faits, on les appréhende à travers des lieux communs sur les rapports des écoles « *régulationnistes* » avec les marxistes dits « *orthodoxes* » ou du « *CME* » ou les « *économistes communistes* ». Mais on ignore, en règle

générale du moins, que c'est explicitement et systématiquement d'une théorie de la **régulation** du capitalisme (y compris pour les phases précédant le CME) qu'il était question dans ces travaux, prétendant ainsi développer l'analyse marxiste ou néomarxiste, avant ceux des écoles dites « parisiennes » ou « grenobloises », en France en 1971 quelques années avant les travaux français **en termes de régulation** considérés en général comme premiers.

En s'écartant à sa façon de cette désinformation consensuelle, Jean-Claude Delaunay par exemple avait pu écrire dans le numéro 2 de la *Série R* des *Cahiers de l'ISMEA* de 1986 : « On croit en effet, pouvoir distinguer aujourd'hui, en France, trois pôles principaux de recherche sur la régulation. De façon peut-être schématique, on dira que le premier, approximativement localisé à la **Section Économique** du Comité Central du PCF, entre 1962 et 1975, a élaboré une théorie de la régulation étatique (sic) du taux de profit dans le capitalisme contemporain (ou théorie du capitalisme monopoliste d'État) opposée à certaines conceptions catastrophiques. Le second, matérialisé par divers groupes de recherche majoritairement rattachés au Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquée à la planification (CEPREMAP) a développé à partir de 1975 une théorie de la régulation salariale par les monopoles du lien entre production et consommation, dans la société capitaliste actuelle. Cette théorie, principalement dirigée contre les hypothèses néoclassiques, est également critique, bien que dans une moindre mesure, de la conception précédemment mentionnée. Le troisième pôle, enfin, dont l'université de Grenoble II semble avoir été l'un des principaux lieux d'animation, s'est plutôt engagé au cours de ces mêmes années dans une réflexion fondamentale, d'inspiration marxiste, sur la régulation des systèmes économiques en général. » (Revue citée, p. 211).

Tout en reconnaissant ainsi l'antériorité des travaux de l'école que j'ai fondée sur les deux autres écoles françaises (3), Jean-Claude Delaunay restait ainsi très restrictif sur la théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital et vague sur son développement précis en termes de régulation du système capitaliste, commençant également à considérer la régulation d'autres modes de production. En note, il admet et atténue lui-même le caractère réducteur de son appréciation (4).

Néanmoins, il continue à sacrifier à l'usage mondain, en limitant en fait, à une analyse du CME (capitalisme monopoliste d'État) réductrice les travaux en question. En outre, l'expression de « régulation étatique » peut laisser croire qu'il s'agit de la réglementation étatique, tandis que la théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital s'est expressément développée en théorie de la régulation largement « aveugle » du système capitaliste.

Pour sa part, Robert Boyer dans « *Les approches en termes de régulation* » (CEPREMAP n° 8523, juillet 1985) avait présenté un « encadré » intitulé « *Les recherches en termes de régulation : quelques jalons chronologiques* » où il faisait commencer les travaux français en 1974 par la soutenance de la thèse de M. Aglietta, « *Accumulation et régulation du capitalisme en longue période. Exemple des États-Unis (1870-1970)* », dont une version remaniée donnera l'ouvrage publié en 1976 *Régulation et crises du capitalisme*. Il citait aussi l'article de Gérard Destanne de Bernis sur la « *Critique de l'équilibre général* » paru dans la *Revue économique* de novembre 1975 sur la question. En vérité, dans le cadre de la première

école (à laquelle se rattachait encore en fait Aglietta en 1974-1976, tout en interprétant déjà la théorisation nouvelle de façon très particulière), j'avais expressément relié l'analyse de la suraccumulation-dévalorisation du capital et des bases des crises cycliques à une théorie de la régulation du capitalisme (et aussi d'autres systèmes) dans des travaux publiés dès 1968 (5). Et surtout dans une longue étude publiée dans *Économie et Politique* de mai à septembre 1971, repris dans mon ouvrage *Études sur le CME, sa crise et son issue*, 1^{re} édition, 1973.

Dans la *Présentation* placée en tête de l'ouvrage de 1973, je soulignais précisément l'importance théorique et pratique dans les conditions historiques de l'époque de l'analyse nouvelle **en termes de régulation** en écrivant : « Cette étude de 1971 ne débouche pas seulement sur un effort d'approfondissement de l'analyse du CME et de sa crise. Elle a permis d'avancer des thèses sur la "régulation" économique en économie capitaliste et surtout dans l'économie de transition, que constitue la démocratie avancée, vers un socialisme correspondant aux conditions originales de notre pays [...]. Sur le plan théorique, on peut considérer qu'une nouvelle étape s'est ainsi ouverte avec le développement de l'étude de la "régulation", tendant à dépasser les bornes du capitalisme en considérant d'autres modes historiques de production[...] Cette étude s'efforce de généraliser, et de prolonger en quelque sorte, la théorie de la suraccumulation-dévalorisation, tout en s'appuyant sur la poursuite de l'analyse de la crise du capitalisme monopoliste d'État. À partir de la théorie de la régulation, il me semble d'ailleurs possible d'envisager un passage strictement scientifique de l'analyse théorique de la sphère économique à celle de toutes les sphères de la vie sociale. » (*Études sur le CME, sa crise et son issue*, 1^{re} édition, 1973, p. 15-16).

B. Quelques éléments de définition de la régulation

Cette étude de 1971 sur la régulation économique s'étend sur une quarantaine de pages (p. 302-305 et p. 353 à 389 de l'ouvrage) (6). Elle y concerne la régulation du système capitaliste, sa relation avec les crises structurelles et avec la périodisation du capitalisme. Mais elle suggère aussi, au passage, son opposition avec la régulation féodale ou seigneuriale (7). Elle comporte des développements importants en forme d'hypothèses sur la régulation économique dans une éventuelle phase de transition révolutionnaire au socialisme dans les conditions **d'un pays** capitaliste comme la France, en posant la question de critères nouveaux de gestion « *des entreprises* ». L'étude se réfère aussi à l'analyse de la régulation dans les formes marchandes d'économie et à son développement dans « *l'analyse de la régulation de l'économie marchande capitaliste par les prix de production* » (*ibidem*, p. 355 à 357).

Elle déclare notamment : « *La théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital permet d'analyser la régulation spontanée, opérant à la façon d'un organisme naturel, biologique, du capitalisme. Elle montre comment sur la base des rapports de production, de circulation, de répartition et de consommation capitalistes, s'effectue cette régulation. La régulation concerne l'incitation au progrès des forces productives matérielles (et de la productivité du travail) ainsi que la lutte contre les obstacles à ce progrès. Elle concerne aussi le rétablissement de la cohérence normale du système, après le développement des discordances et le dérèglement formel que ce progrès engendre nécessairement. Ce rétablissement s'effectue à travers les crises et les transformations qu'elles provoquent, y compris les*

transformations structurelles de l'organisme économique allant jusqu'à mettre en cause l'existence du capitalisme lui-même. » (Études citées, p. 354-355)

Dans une étude publiée en 1984, treize ans après, je pouvais reprendre cette définition de 1971, avec ses deux dimensions liées de type historique de progression économique et de correction des excès typés de cette progression transformatrice, en d'autres termes, faisant notamment le lien avec les règles subjectives de critères de gestion nouveaux des entreprises. J'y précisais alors entre autres : « *Nous devons donc examiner l'implication du jeu des critères de gestion au niveau du processus du fonctionnement essentiel de l'économie ainsi que de son développement structurel, c'est-à-dire au niveau de la régulation d'ensemble faisant le lien des deux à partir des régulateurs essentiels ainsi que des règles d'action qui s'imposent dans la réalité phénoménale totale.* » J'y évoquais : « *la régulation d'ensemble qui concerne, pour simplifier, d'une part, l'incitation à un type historique de progression de l'économie. Cette progression se rapporte à l'élévation de la productivité du travail total mais aussi à la croissance des capacités productives sociales, en réponse au développement des besoins historiques de consommation.*

« *La régulation se rapporte aussi, d'autre part, à la correction par des processus de rétroaction et de réajustement, plus ou moins chaotiques, des excès du type de croissance des dépassements et des limites de croissance, distorsions et débordements, provoqués par ces progressions mêmes et s'opposant à leur poursuite. Elle s'effectue au plan des relations réciproques entre conditions de la production immédiate et conditions de la consommation en passant par celles de la circulation et de la répartition. Les critères synthétiques (de gestion) concernent à la fois l'incitation à la progression et le processus de réajustement au niveau phénoménal.* » (Voir *Intervenir dans les gestions avec de nouveaux critères*, Éditions Sociales/Messidor, Paris, 1985, p. 232.)

On retrouve la liaison dans le mouvement d'ensemble du capitalisme, entre **fonctionnement** essentiel, **développement** structurel et action **phénoménale**, ainsi qu'entre évolution des besoins de **consommation** et des conditions de **production**, passant par les rapports de répartition et de circulation.

Mais on rencontre aussi, en liaison avec l'élaboration de la théorie de la suraccumulation-dévalorisation, d'autres éléments décisifs allant (à l'opposé des définitions platement structuralistes) dans le même sens systémique : c'est-à-dire insistant sur le rôle de l'opération centrale du système étudié (ici la production), pour le système économique de reproduction des produits matériels et son type de progression (ici le type de relation, élevant la part des moyens matériels de production par rapport au travail vivant des salariés remplacés par des machines-outils) corrélé à la structure sociale fondamentale (ici les rapports entre travailleurs productifs et agents monopolisant les moyens matériels de production).

L'élévation de la productivité – au cœur de l'action des hommes transformant pour leurs besoins la nature extérieure en produit, développant ainsi leur nature humaine spécifique – est caractérisée comme essentiellement typée et historique dans le contexte. D'où les excès, les distorsions et débordements que ce progrès provoque au bout d'un certain temps, par sa façon typée et biaisée de progresser et de surmonter les obstacles à la croissance. Ainsi, la prédominance de l'accumulation des capitaux matériels dans la croissance capitaliste, avec le rempla-

cement de travailleurs salariés par des machines-outils du développement de la révolution industrielle, entraîne l'excès d'accumulation des capitaux, la suraccumulation. D'où la nécessité de « *feedback négatifs* » importants de correction plus ou moins prononcée, avec notamment les arrêts et les réductions d'accumulation des crises de surproduction. Ces questions de l'opération typée ou biaisée et du type historique de progrès de la productivité du travail total sont en règle générale absentes des définitions de la régulation des autres écoles françaises contemporaines. Soit elles insistent unilatéralement sur le travail salarié exploité, en sous-estimant le rôle des moyens matériels accumulés. Soit, éventuellement, elles ne retiennent le rôle du travail passé (contenu dans les moyens matériels) que dans la « *loi* » de baisse du taux de profit, sans appréhender la question centrale du type capitaliste de progression de la productivité du travail total. Cette progression concerne l'augmentation du travail passé contenu dans les machines et consommé dans la production au prorata de l'amortissement des machines, bien moindre que la réduction du travail salarié remplacé par des machines. Cette question et l'opposition entre travail passé des moyens matériels et travail vivant des salariés sont au cœur de la suraccumulation du capital de moyenne et de longue période, avec les excès de moyens accumulés et leurs corrections par crises, des dévalorisations des capitaux, réductions, destructions, etc.

Enfin, en 1987, j'ai pu insister sur le caractère systématique de mon approche de la régulation. En relation avec la crise de suraccumulation durable de l'entre-deux-guerres mondiales et la solution des transformations du système capitaliste avec le développement des entreprises publiques, je précisais alors : « *Le taux de profit exprime en effet et permet d'apprécier la structure des résultats du système économique, en fonction des conditions précédentes de l'opération fondamentale (production) du système : relation de la valeur ajoutée produite au capital avancé et partage de cette valeur ajoutée entre salaires et profits. Le taux de profit détermine ainsi la rétroaction (feedback) à partir des résultats (outputs) sur les entrées nouvelles (inputs) de l'opération fondamentale de production : additions aux capitaux en moyens matériels et salaires additionnels, importance de l'accumulation et du recours au crédit pour elle, etc. Ces entrées nouvelles conditionnent la structure typée de renouvellement des opérations (reproduction) et des relations socio-économiques correspondantes [...]. La suraccumulation de longue période entraînant la dévalorisation conjoncturelle de capital de longue période (concernant notamment les capitaux matériels, le chômage massif, etc.) engendre la crise structurelle plus ou moins catastrophique et ses cercles vicieux finalement brisés par les dévalorisations structurelles concernant des modalités de réduction des exigences sociales de rentabilité (ou de revalorisation) de certains types de capitaux, c'est-à-dire des modifications du jeu des régulateurs du taux de profit. Cela permet une prévention (feedforward) de certains blocages de l'accumulation : par exemple institution d'entreprises nationalisées, réclamant un taux de profit moindre, voire nul ou négatif, après la Seconde Guerre mondiale.* » (« *Les cycles longs et la longue phase de difficultés en cours* », *Issues*, 3^e trim. 1987, p. 5 et p. 8).

C. Rapports avec deux autres « fondateurs » des autres écoles françaises de régulation

Robert Boyer, dans sa collection de définitions françaises sur la régulation, ignore la définition de la régulation

publiée en 1971, comme celles que j'ai publiées ultérieurement par exemple en 1983 (cf. *La théorie de la régulation*, 1986, annexe I, p. 130 et suivantes). D'ailleurs, dans son étude « *Sur l'histoire de la théorie* », tout en déclarant que « *directement impliqué... la perspective qu'il a adoptée est matière à choix personnels, éminemment subjectifs* », il renvoie uniquement à deux premiers auteurs : G. de Bernis (« *l'un des tout premiers* ») et M. Aglietta (« *un travail fondateur* »). Cependant, à propos de G. de Bernis, il parle de « *l'ambiguïté des origines* », mentionne la critique faite par certains de sa conception, comme « *de simples habits neufs pour la vieille théorie marxiste* », et lui reproche « *La périodisation proposée ainsi que nombre de conclusions de politique économique sont finalement très proches de celles du CME* » (*ibidem*, p. 25-27). Il veut dire : « *l'école marxiste française du CME* » qui devient en fait le nom de code académique pour la théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital, coupée du concept de régulation en cachant d'ailleurs l'analyse centrale de la crise de structure du CME et de sa suraccumulation durable.

Il convient de noter que Michel Aglietta, qui avait évidemment discuté avec moi du manuscrit de sa thèse, tout en se réclamant alors du marxisme et se rattachant à mon école de la régulation, ne se réfère pas à mes travaux, ni *a fortiori* à l'analyse de « *la régulation du capitalisme* » de 1971, dans l'introduction intitulée « *Pourquoi une théorie de la régulation du capitalisme* », de son ouvrage publié en 1976.

Cependant, quand il analysait, à sa façon, « *la suraccumulation du capital* » dans son dernier chapitre, il reconnaissait en note : « *le concept de suraccumulation* » a été développé et mis en œuvre dans l'étude des crises par P. Boccara, *Études sur le capitalisme monopoliste d'État, sa crise et son issue*, Editions Sociales (cf. M. Aglietta, *Régulations et crises du capitalisme*, p. 299). Toutefois, alors qu'il utilisait beaucoup plus et dès le début de son livre la notion de « *dévalorisation* » du capital, de façon certes très particulière, il ne se référait pas (même pour le critiquer) à mon travail sur la dévalorisation, qui constituait précisément un de mes apports propres par rapport au concept de suraccumulation créé par Marx (*ibidem*, p. 83 par exemple).

Gérard Destanne de Bernis, quant à lui, mentionne mes travaux sur la crise dès la « *Présentation* » du recueil de textes *Crise et Régulation*, dans la série des « *phénomènes qui ont nourri* » les travaux du Groupe de recherche sur la régulation de l'économie capitaliste, en déclarant : « *Nous avons accordé de l'importance à l'analyse de Paul Boccara qui, dès 1969, affirmait que le capitalisme entrait dans une phase de dépression longue qui lui apparaissait comme devant être particulièrement profonde.* » (*Crise et Régulation*, 1983, p. 111.) (8) Toutefois, il ne mentionne pas plus que Michel Aglietta (9) l'analyse explicite de la « *régulation* » du capitalisme de 1971 (10).

Notons enfin que Gérard de Bernis se réfère non seulement à la théorie marxiste mais au « *capitalisme monopoliste d'État* », comme d'ailleurs, toujours à sa façon, M. Aglietta première manière (11). Mais M. Aglietta a lui évolué en rejetant ces deux références. Aussi R. Boyer peut reprocher aujourd'hui à de Bernis ses positions « *proches de celles du CME* », d'ailleurs sans mentionner aucun auteur, ni ouvrage, ni texte pour cette théorie du CME (*La théorie de la régulation*, p. 26). Ce qui est occulté à travers cette expression anonyme

condamnée sans aucune référence précise, comme à travers le rejet de « *l'orthodoxie marxiste* », en raison des affrontements idéologiques sous-jacents (12), ce sont les novations théoriques, bonnes ou mauvaises, de la première école française contemporaine de la régulation. Celle-ci ne s'est pas du tout bornée à l'analyse brève du capitalisme monopoliste d'État exprimée par Lénine. Elle a prétendu commencer à expliquer théoriquement le CME, en retournant à Marx pour le développer. Elle a aussi, dans le même temps, commencé à expliquer le passage du capitalisme pleinement concurrentiel au « *capitalisme monopoliste simple* » et à l'impérialisme à la fin du XIX^e siècle, les cycles de longue période décelés par Kondratieff, les crises structurelles et systémiques depuis le début du XIX^e siècle, ou encore le type de progression capitaliste de la productivité du travail et les transformations technologiques du capitalisme, les modalités et les critères de gestion des entreprises capitalistes, etc. Bien entendu, aux origines des deux autres écoles dites « *régulationnistes* », il n'y a pas seulement une influence incontestable de la première, mais d'autres influences spécifiques, outre leurs élaborations particulières. Il s'agit de l'influence de théoriciens néo-keynésiens de la croissance en équilibre stable et aussi des radicaux et de certains marxistes américains (et à travers eux des institutionnalistes américains voire des écoles historiques allemandes) surtout sur l'école parisienne. Mais on retrouve aussi dans une moindre mesure ces influences sur l'école de Grenoble, pour laquelle l'apport de la réflexion de François Perroux est, entre autres, indéniable. Au contraire, la première école a une relation originale vis-à-vis de la théorie marxiste, déjà constituée bien qu'inachevée, comme sur cette question vis-à-vis des analyses systémiques encore largement naissantes, ainsi qu'avec une critique des théories de la croissance en équilibre stable (notamment de Kaldor et de Solow) (13).

Une théorie de la régulation voulant dépasser l'empirisme et le théoricisme, dans sa relation avec la « mise en mouvement » du Capital de Marx et sa continuation-reformulation

Continuation et reformulation de la théorie marxiste

Dès le début de mes travaux, en 1961, j'ai posé le caractère **essentiellement inachevé** de la théorie marxiste pour des problèmes tout à fait fondamentaux, en soulignant : « *L'œuvre économique de Marx et Le Capital sont datés doublement : d'abord parce que reflet d'une époque historique limitée par la mort de Marx ; ensuite parce que début d'un travail de recherche interrompu par la mort de Marx [...] produit d'une démarche rigoureusement scientifique, qui ne prétendait certes pas tout résoudre à l'avance, elle indique dans son mouvement progressif, la méthode et surtout la direction de l'effort à poursuivre* » (texte de 1961, repris dans *Sur la mise en mouvement du « Capital »*, 1978, p. 21) (14). C'est l'analyse systématique non seulement des lacunes fondamentales, mais des raisons du non-traitement des questions qu'elles concernent, dans les modalités même du mouvement subjectif et objectif de la recherche de Marx qui devenait alors primordiale. C'est sur la base d'une telle élucidation qu'il fallait tenter non seulement de poursuivre le mouvement en question en le reconstituant comme mouvement inachevé, mais même pour cela de reformuler le plus possible les thèses de départ explicites de

Critères de gestion

Question de Catherine Bonne, doctorante en gestion, à Paul Boccara sur l'intervention des salariés dans les gestions des entreprises et l'élaboration de nouveaux critères de gestion.

C. Bonne : Comment êtes-vous arrivé dans les années 1970 à souhaiter l'intervention dans les gestions des salariés et proposer de nouveaux critères de gestion. Et avec qui avez-vous partagé vos travaux ?

P. Boccara : Dans les années 1970, avec la progression des idées du Programme commun de gouvernement de la gauche, et notamment de la montée des exigences des nationalisations, se pose la question d'une autre gestion des entreprises nationalisées et de l'intervention des travailleurs dans les gestions.

Dès 1971 est mise en avant une problématique nouvelle dans la revue marxiste d'économie du PCF *Économie et Politique*. Elle concernait l'objectif d'une autre *régulation* économique et donc d'autres règles, réglages et régulateurs des gestions des entreprises.

À l'opposé du régulateur central du taux de profit capitaliste, j'ai ainsi mis en avant, dès l'étude de 1971, l'idée d'une autre régulation d'efficacité des gestions, c'est-à-dire plus précisément, d'autres critères de gestion que le taux de profit et ses dérivés.

Dès 1978 sont élaborés, plus exactement, dans ce but, d'autres critères de gestion des entreprises que ceux fondés sur le ratio profit/capital, notamment dans la section économique du PCF. C'est l'avancée de critères dits d'efficacité et non de rentabilité du capital, avec le ratio VA (valeur ajoutée)/Capital matériel et financier, à élever, opposé aux ratios profit/capital et intérêt/capital.

Sur cette base, est défini le concept d'efficacité du capital : VA/capital.

Il s'agit aussi notamment de la notion d'efficacité sociale, avec le concept de VAD c'est-à-dire : valeur ajoutée *disponible* pour les travailleurs et les populations, à augmenter.

Le débat sur ces nouveaux critères de gestion est donc lancé dans *Économie et Politique* en 1978, avec en particulier Patrice Grevet et Claude Quin, ainsi que dans le PCF, ses congrès, ses fédérations, ses sections d'entreprises. Cependant des discussions se poursuivent sur ces nouveaux critères avec les économistes socialistes, dont leur responsable Dominique Strauss-Kahn, notamment dans des journées d'études consacrées à ces questions. Se sont également déroulés de nombreux débats et rencontres avec des militants des entreprises : CGT ou encore CFDT. Au sein de la CGT, nous avons travaillé en particulier avec l'UGICT, notamment avec Alain Obadia. Cela précède d'autres débats, en particulier à la RATP, qui aboutissent à de nouvelles avancées concrètes sur d'autres critères de gestion de l'entreprise publique.

L'élaboration théorique et pratique progresse dans la revue *Issues*, ahiers de recherche de la revue *Économie et Poli-*

Marx à partir des résultats plus ou moins implicites atteints finalement, pour vraiment essayer de se jucher sur « *les épaules du géant* » et voir plus loin. C'était en effet le temps, chez beaucoup de marxistes, de remise en cause déchirante du dogmatisme, après la critique du culte de Staline et même pour certains du besoin ressenti de retourner, non pas seulement à Lénine et à ses ajouts, largement empiriques sur l'impérialisme et le CME, mais à Marx lui-même. Ce retour à Marx ne visait pas à reprendre des concepts et des énoncés de lois, mais à renouer avec le processus vivant, organique, de recherche lui-même, avec le système de pensée ouvert, dont ces lois et concepts ne sont jamais qu'une expression provisoire et relative.

Dans cet esprit a été poursuivie une reformulation de Marx, à partir de sa recherche inachevée, face au système ouvert du capitalisme lui-même. Il s'agit, tout particulièrement, d'une refondation de l'analyse exprimée par la loi de tendance à la baisse du taux de profit, à partir du processus de la suraccumulation-dévalorisation et du type capitaliste de progression de la productivité du travail. J'ai eu ainsi l'ambition de tenter la démarche de ce qu'on a pu appeler un « *constructivisme autorégulateur* » (15). En effet, cette refondation était elle-même à refonder par étapes : des oppositions initiales fonctionnement/développement et essentiel/phénoménal dans l'économie capitaliste à la théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital, de cette dernière à la régulation, de la régulation globale de l'économie à la gestion des entreprises, de la régulation d'ensemble de « *l'économie-gestion* » à leur articulation au traitement systématique de ce que j'appelle l'anthroponomie et de sa régulation, c'est-à-dire les dimensions non économiques de la vie sociale. J'ai ainsi essayé d'avancer des propositions nouvelles, dans un processus de théorisation élargi (auquel ont pu participer à leur façon de nombreux auteurs dans une constellation variable), processus toujours en cours de modification et essentiellement inachevé.

On peut critiquer ces propositions à condition de partir de leur énoncé, ce qui n'a rien à voir avec leur évocation sans référence précise, par exemple d'un mot, « *CME* » ou « *marxisme orthodoxe* » pour les rejeter sans discussion, tout en leur ayant emprunté souvent sans le dire, même par autres auteurs interposés, quelques concepts traités comme des notions élastiques commodes. Ces concepts comme celui de « *crise structurelle* » intimement lié à celui de « *régulation* » du capitalisme ont pu être empruntés tout en négligeant d'autres concepts, eux-mêmes liés au contenu rigoureux, rejeté, des expressions adoptées, mais sans critique directe justifiant ces rejets systématiques à travers ces emprunts limités.

R. Boyer affirme : « *Les crises de structures sont de retour et les théories de la régulation sont conçues pour en rendre compte. C'est sur cette base que s'est développée une myriade de recherches. Elles ont suscité de grandes attentes, en particulier de renouvellement de l'économie critique, loin du carcan d'un marxisme en voie de fossilisation.* » (*La théorie de la régulation*, p. 8.) Cependant, il doit reconnaître d'autres analyses marxistes sur les crises structurelles sans pour autant les préciser.

Même s'il caractérise la relation systémique entre transformations technologiques et transformations structurelles comme relevant de la vieille orthodoxie marxiste (16).

tique. Cela débouchera finalement sur la publication en 1985 de mon ouvrage : *Intervenir dans les gestions avec de nouveaux critères*, Messidor-Éditions Sociales, avec de nombreux exemples concrets.

Le débat et la coopération se poursuivent avec les experts et comptables d'entreprises, de Jacques Maréchal à Jacques Richard, ainsi qu'avec des universitaires économistes, gestionnaires ou sociologues, comme Jean Lojkine et Daniel Bachet. Cela aboutit notamment à la création de nouvelles associations concernant militants et experts comme l'AEIMG : Association d'experts et intervenants militants dans la gestion des entreprises.

Il en résulte de nombreux débats, initiatives et expérimentations sur l'utilisation pratique des nouveaux critères dans les entreprises et aussi dans les localités.

Cela va déboucher sur de nombreux travaux, en coopération, par exemple l'ouvrage : *Économie et gestion d'entreprise en douze leçons*. Messidor, Éditions sociales, 1987.

Par la suite nous avons présenté de nouvelles analyses, présentations et recensions. Dans ce cadre, le CGP (Commissariat général du Plan) va publier un rapport coordonné notamment par Jean-Louis Levet : « *L'entreprise et la performance globale* » en 1997, s'intéressant particulièrement aux divers indicateurs de performance des entreprises. Tout cela conduira à des travaux universitaires et des formations, notamment à Paris 1, exprimés notamment par l'ouvrage coordonné par Jean-Claude Louchart (*Nouvelles approches des gestions d'entreprises*, L'harmattan, 2000).

Au plan international, il convient de souligner l'importance de nombreuses rencontres, comme le colloque d'Alger sur la gestion des entreprises publiques, ou d'autres rencontres en Suisse, en Inde, en Amérique latine, avec d'autres publications.

Toutes ces rencontres et débats nous ont conduits à la création d'une nouvelle association de formation pour l'intervention dans les gestions : l'ACGN (Autoformation pour une culture de gestion nouvelle), avec de nombreuses publications et formations concrètes, comme à Air France avec les divers syndicats de l'entreprise, en collaboration plus précisément avec Alain Dubourg.

Cet accent nouveau mis sur l'intervention dans les gestions dans les années 1970 avec des critères d'efficacité sociale s'est développé en fait en opposition avec une conception étatiste du PCG. Il s'est agi, notamment, de mettre en cause des dérives étatistes et centralisatrices de l'époque. Cela concernait la visée d'une nouvelle économie démocratique jusqu'aux gestions d'entreprises. Cela conduisait à la mise en avant, non seulement de droits nouveaux des salariés, mais de nouveaux pouvoirs effectifs des salariés, avec de nouveaux instruments correspondants, comme les divers critères de gestion d'efficacité sociale.

Il convient plus particulièrement de souligner l'importance des expérimentations de Claude Quin à la RATP ainsi que son ouvrage : *Mêlez-vous de vos affaires*, Lattes, 1985, sur l'intervention des salariés dans les gestions.

Sur ce terrain de la transformation du capitalisme, l'école qualifiée de façon réductrice comme celle du CME a non seulement apporté une série d'analyses nouvelles concernant les procès de production et de travail contemporains (par exemple celle du stade de l'usine opposé à celui de la fabrique), ou sur l'automatisation mais elle s'est expressément distinguée des analyses fondamentalement descriptives empiriques comme celle de Lénine sur l'impérialisme ou sur le CME (17), pour avancer des hypothèses explicatives en retournant à Marx et même en formulant de façon nouvelle ses recherches sur les lois essentielles du capitalisme. Il s'agit précisément de l'élaboration de la « *théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital* » à partir de la loi de baisse tendancielle du taux de profit, pour analyser « *l'évolution polycyclique* » du capitalisme et avec le concept de « *dévalorisation structurelle* » de capital, pour analyser les transformations structurelles du **capitalisme** (18). ■

(1) Texte extrait de *Issues*, cahiers de recherches de la revue *Économie et Politique* n° 32-33-34. 1988-1989. Version révisée du Colloque de Barcelone de 1988 sur *La régulation*.

(2) Dès ma série d'articles de 1961, « *Quelques hypothèses sur le développement du Capital* », j'ai pu écrire : « avec le capitalisme monopoliste d'État [...] la socialisation et la régulation capitalistes par les monopoles (approchent) de leur terme » (Sur la mise en mouvement du Capital, Premiers essais, Éditions Sociales, 1978, p. 130). Mais j'ai développé systématiquement ma recherche théorique en termes de régulation, à partir de 1968 et surtout de 1971.

(3) Christian Barrère avait écrit quant à lui : « *Les premiers économistes à s'être intéressés à l'idée de régulation pour l'appliquer à l'étude du développement capitaliste ont été d'un côté Paul Boccara qui présente sa théorie de la suraccumulation-dévalorisation comme une théorie de la régulation des structures du mode de production capitaliste et, de l'autre, G. Destanne de Bernis et l'équipe grenobloise du GRREC [...]. La théorie de l'accumulation intensive sous l'impulsion de M. Aglietta [...] a repris l'idée de régulation et, depuis, la plupart des études de la dynamique et des crises capitalistes utilisent cette notion sans lui donner pour autant un contenu toujours précis...* » (Cahiers de l'ISMEA, Série R, n° 1, p. 10).

(4) Il précisait en note : « À notre connaissance, la première formulation en a été fournie par Paul Boccara dans une note ronéotée, rédigée pour la Section économique du PCF, en 1963. Il serait selon nous injuste, et surtout inexact de réduire la problématique dite de la "suraccumulation-dévalorisation" à une régulation mécaniquement étatique du taux moyen de profit. Mais les potentialités insuffisamment explorées de cette problématique, le manque d'intégration de travaux diversement effectués au sein de la Section économique du PCF (notamment sur les consommations collectives, la crise du salariat, l'internationalisation de la production, l'État) ou en d'autres lieux, et ce pivot théorique dominant, ont peut-être conduit à ce qu'elle fonctionne sous sa forme idéologiquement réduite et appauvrie de régulation étatique du taux de profit. » (Ibidem, p. 229.)

(5) Repris dans *Études sur le CME, sa crise et son issue*, 1^{re} édition, 1973, p. 136 et 142.

(6) Elle se situe dans le chapitre ter de la 3^e partie, intitulé : « *Théorie de la crise du CME et régulation économique dans une démocratie avancée* », plus précisément dans les passages sous les titres : « *De la théorie de la régulation capitaliste essentiellement aveugle au passage révolutionnaire à la régulation consciente de l'économie* ». « *Aperçu des conditions du problème de la régulation économique de la démocratie avancée comme phase de transition révolutionnaire* » et « *Hypothèse et questions sur certaines formes de la régulation économique de la démocratie avancée, comme phase de transition au socialisme très développé dans nos conditions historiques* ».

(7) R. Boyer avait déclaré que les rapports « *remarquables* » des travaux des régulationnistes sur le capitalisme, avec ceux de Guy Bois sur le système féodal, « *apparaissent moins contingents que dérivant d'une méthodologie commune* » (La Théorie de la régulation, p. 44). Mais il ignorait apparemment que les travaux de Guy Bois (malgré leurs différences et leurs insuffisances) ont été, entre

autres influences, stimulés directement par des discussions sur mes recherches concernant la régulation de 1968-1971.

(8) Par ailleurs, le texte collectif de 1981 du GRREC sur *Crise et Régulation de l'économie capitaliste*, après avoir évoqué « l'incapacité des conjonctionnistes à prévoir la crise du mode de régulation », affirme : « en revanche cette "prévision" était plus accessible à ceux qui s'intéressaient d'emblée au contexte structurel général », en se référant à Paul Boccara « Exposé à la 6^e semaine de la Pensée marxiste », 17 novembre 1967, *Cahiers du CERM*, n° 65, 1968, p. 39 (*Crise et régulation*, p. 72-73).

(9) Drugman, quant à lui, va jusqu'à écrire : « On pourrait ici se poser la question, par exemple du statut de la théorie de la régulation du capitalisme, telle qu'avancée par M. Aglietta ou le GRREC, vis-à-vis d'une des premières analyses importantes de la crise contemporaine, celle avancée, dès le milieu des années 1960 par P. Boccara, elle-même reprenant l'essentiel des bases classiques de l'économie politique marxiste. Tout comme on pourrait se demander par quel chemin propre, donc spécifique de celui de P. Boccara, ces économistes de la régulation peuvent le rejoindre, à commencer sur le champ de la périodisation du capitalisme et de la succession des modes de régulation (concurrentielle ou de petites unités, monopoliste et impérialiste, impérialiste et monopoliste d'État dans un contexte de concurrence internationale des monopoles). Tout comme on pourrait surtout s'interroger sur l'introduction tardive (sic) par P. Boccara de la notion de "régulation économique" au sein d'un corps théorique solidement mis en place depuis de nombreuses années. » (*Cahiers cités*, p. 37.)

(10) Dans son manuel sur les « Relations économiques internationales » de 1977, il parle de sa théorie de la régulation du capitalisme dès la préface. Mais dans la bibliographie, où il évoque encore la régulation, il se réfère précisément à mon ouvrage de 1973 à propos de la crise de structure.

(11) « La théorie de la régulation fonde le concept de capitalisme monopoliste d'État », titre de la première partie de la conclusion générale de l'ouvrage de M. Aglietta, *Régulation et crises du capitalisme*, ouvrage cité, p. 324.

(12) Il convient de rappeler qu'au-delà de l'analyse théorique se voulant strictement scientifique, l'analyse nouvelle du capitalisme monopoliste d'État a joué un rôle idéologique important en France pour favoriser « l'entente » provisoire de partis du programme commun de gouvernement de gauche sur les « nationalisations », ainsi que leur accord, du moins en paroles, sur la « rupture » avec le capitalisme pour un autre type de « croissance allant vers un socialisme à la française ». D'où dans un premier temps, un ralliement ambigu à une vision très simplificatrice de l'analyse du CME. Et dans un deuxième, lors de la rupture du PS et du PCF, les efforts idéologiques non seulement pour lancer l'anathème sur le CME, mais encore pour occulter l'analyse de la crise de structure et surtout celle d'une nouvelle politique économique et d'une nouvelle régulation possibles corrélatives, sur lesquelles éclataient les désaccords. Sur la première phase de l'évolution idéologique, voir par exemple la position de Hugues Portelli, professeur de Sciences politiques à l'Université de Paris X, dans « Le socialisme français tel qu'il est » (PUF, 1980) : « Plus récemment, c'est la reprise de fait (par le PS) de la théorie du capitalisme monopoliste d'État, stratégie d'alliance antimonopoliste (avec) [...] une dépendance par rapport à la production "marxiste" du PCF. » (Ouvrage cité, p. 152-153.)

Sur la deuxième phase, voir par exemple R. Boyer « Les analyses... du CME qui font de la dynamique du capitalisme l'accoucheur de son opposé socialiste : le socialisme et la planification globale de l'activité [...]. Les premiers travaux de M. Aglietta plaçaient au premier plan l'étude de leurs transformations (des formes institutionnelles) dans la longue période et même la recherche des lois concernant ce processus. Aujourd'hui, il nous paraît énormément complexe et beaucoup moins téléologique que ne le supposait l'orthodoxe marxiste... et les espoirs initiaux des régulationnistes eux-mêmes » (*La théorie de la régulation*, p. 118 et p. 121). Voir aussi, confondant finalité téléologique et étude des « trends historiques » de transformations typées orientées dans le même sens (y compris les contre-trends) ou des déterminations du champ des possibles pour une nouvelle construction historique, et opposant « dépérissement » à « révolution » par une nouvelle « régulation » précisément, Michel Aglietta, Avant-propos de la 2^e édition de 1983 de *Régulation et crise du capitalisme* : « La théorie de la régulation du capitalisme est celle de la genèse, du développement et du dépérissement des formes sociales [...] elle ne

se préoccupe pas d'assigner une finalité à ce mouvement » (ouvrage cité, p.V-V1, p.V-VI).

(13) Au contraire, l'influence de Kaldor est très sensible sur le premier ouvrage de Michel Aglietta, *Régulation et crise du capitalisme*.

(14) Voir encore : « L'œuvre économique de Marx est inachevée. Inachevée non pas simplement dans le sens d'étude de détails à insérer, de compléments, dans le sens où Engels dit que la section V du Livre III était à l'état d'ébauche... Inachevée non pas seulement dans ce sens qu'elle n'a pas étudié (ce que bien sûr elle ne pouvait pas faire) le développement historique postérieur : la phase monopoliste du capitalisme, etc. Mais inachevée pour l'époque de Marx, pour des problèmes fondamentaux envisagés par Marx. Le caractère inachevé évident pour l'œuvre... est ressenti de nos jours de façon plus aiguë. Les marxistes ultérieurs et Lénine ne semblent pas avoir traité de la sorte la question de la continuation de l'œuvre de Marx. Engels pourtant dans sa critique la traite presque de la sorte. » (« Sur la mise en mouvement du Capital », ouvrage cité, p. 11-12). Engels écrivait en effet dans sa critique sur les questions du taux de profit : « Marx voudrait définir là où en réalité il développe. D'une façon générale, on serait en droit de chercher dans ses écrits des définitions toutes prêtes, valables une fois pour toutes. Il va de soi que du moment où les choses et leurs rapports réciproques sont conçus non comme fixes mais comme variables, leurs reflets mentaux les concepts sont eux aussi soumis à la variation et au changement ; dans ces conditions, ils ne seront pas enfermés dans une définition rigide, mais développés selon le procès historique ou logique de leur formation. » (F. Engels, Préface du livre III, *Le Capital*, Éditions Sociales en livre de Poche, t.3, p. 17.)

(15) « Au niveau des formalisations, on sait aujourd'hui, que l'achèvement de chaque structure exige une clef de voûte qui est à chercher et des structures, plus "fortes", ce qui signifie en fin de compte que les constructions logico-mathématiques ne sauraient s'achever et sont conduites à s'appuyer sans cesse sur ce qui est ou reste en devenir : un tel fait constitue une expression saisissante d'un constructivisme autorégulateur. » (Jean Piaget, *L'épistémologie des régulations*, in *Recherches interdisciplinaires*, « L'idée de régulation dans les sciences », Maloine-Doin, 1977, p.VI.)

(16) Cf. « La vieille orthodoxie marxiste qui fait de l'essor des forces productives le principal déterminant de la transformation des rapports sociaux... fût ce avec quelque retard... » (*Ibidem*, p. 119).

(17) À propos du CME lui-même, dans mon rapport introductif à la Conférence internationale de Choisy-le-Roi de 1966, je pouvais souligner : « Peut-on dire qu'il y ait actuellement une théorie marxiste admise du CME ? Non. Si certaines formules sont généralement admises, elles ne constituent pas une théorie, mais des délimitations de la question, des premières tentatives de généralisation ou phénomènes connus, qui n'expliquent pas rigoureusement leur nécessité, qui ne fournissent pas les lois nécessaires de leur apparition et de leur développement, de leurs mouvements divers. Il serait grave de se méprendre sur la portée de ces formules dont la grande utilité est incontestable mais provisoire et relative. Cette utilité ne saurait masquer la nécessité impérieuse de l'élaboration d'une théorie scientifique du capitalisme monopoliste d'État [...]. Il faut, au-delà du stade de la description des divers aspects du CME, partir d'hypothèses théoriques et les développer conceptuellement par leur application à la réalité économique pratique » *Études sur le CME, sa crise et son issue*, p. 38). Et à propos de Lénine dans son ouvrage *L'impérialisme*, « Il reste encore largement au niveau du classement synthétique des matériaux descriptifs, sur lequel il revient d'ailleurs, quelques mois après en évoquant la transformation en CME. » (*Ibidem*, p. 38.)

(18) Dans mon étude de 1971 sur la théorie de la régulation, on pouvait lire : « Trois moments fondamentaux successifs de la théorie du capitalisme se révèlent être : l'analyse de la marchandise (avec la théorie des valeurs d'échange), l'analyse du capital (avec la théorie de la plus-value), l'analyse de l'évolution capitaliste (avec la théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital).

Cette dernière théorie, développant les deux précédentes, permet de rendre compte de l'évolution polycyclique concrète du capitalisme, avec non seulement les fluctuations de type plus ou moins décennal mais encore des fluctuations longues [...] Elle permet d'expliquer les transformations structurelles, marquant les stades et les phases de cette évolution. Elle permet de saisir rigoureusement [...] en quoi consiste le caractère historique transitoire du mode de production capitaliste, correspondant à un stade limité de développement des forces productives matérielles. » (*Études sur le CME, sa crise et son issue*, p. 305.)